



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 85060

Texte de la question

Alors que certains souhaiteraient que l'obésité infantile devienne une priorité nationale de santé publique en 2006, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a labellisé 5 centres de référence de prise en charge de l'obésité infantile à Paris à la fin de l'année 2005. Le 7 janvier 2006, ce sont 600 pédiatres qui ont organisé des dépistages gratuits de l'obésité dans 80 villes françaises. En effet, pour les spécialistes de l'obésité chez les enfants, il y a urgence à dépister tôt. Il y a dix ou quinze ans, un enfant sur douze de 5 ou 6 ans était en excès de poids. Aujourd'hui, 1 sur 6 est obèse, dont 1 sur 5 dans les zones de précarité. Dans ce contexte, le dépistage est essentiel, car si l'on reconstitue la courbe de croissance d'un adolescent de 14 ou 15 ans obèse, on constate que à 5-6 ans, il l'était déjà. Lorsqu'il consulte pour la première fois, il a donc déjà dix ans d'obésité derrière lui. La prise en charge est plus compliquée. Les comportements sont difficiles à modifier chez l'adolescent. Il faut alors « rééduquer » la mère ou la personne qui le nourrit. Ainsi l'objectif attendu est d'atteindre le rééquilibrage de l'alimentation, d'apprendre à bien manger et, surtout, à bouger. Les spécialistes notent que les Français ont perdu l'habitude de voir des enfants minces, voire maigres, à partir de 3 ans alors que c'est normal, et que l'on ne crée pas une prévention avec des ados obèses en 5e. Elle doit être commencée très tôt. A ce sujet, ils proposent même de mener ce travail chez la jeune femme en âge de procréer : expliquer l'allaitement maternel, la nécessité d'une activité physique (sans même parler de sport), mais juste se remettre à marcher, etc. Tous ces éléments alliés aux données épidémiologiques récentes appellent donc la mise sur pied rapide d'un mécanisme de dépistage et de suivi régulier en matière de lutte contre l'obésité assuré de façon transversale (santé, social, éducation nationale, etc.) de la naissance jusqu'à l'âge adulte. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85060

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1181